

 ACADÉMIE DE LA RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Lycée Professionnel Jean Perrin Rue du Lycée BP 502 – 97440 Saint-André Tel : 0262 58 84 40 E-mail : ce.9740910w@ac-reunion.fr	 RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
---	---	---

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FEVRIER 2024 – RECTIFIE AU CA DU 22/04/2024

Le conseil d'administration se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, Mme DUFOURG Isabelle. La séance commence à 17h10.

Le quorum étant atteint avec 18 représentants, le conseil d'administration peut siéger valablement.

Participants :

Voir liste d'émargements

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Laurent PAYET - Proviseur-adjoint avec pour secrétaire-adjointe, un représentant des parents d'élèves- Mme Nathalie SEVERIN.

Point 1 – Adoption du projet de l'ordre du jour

Mme la proviseure demande l'autorisation aux membres du CA d'ajouter deux points supplémentaires, une DBM pour information pour l'ouverture des crédits des voyages à Maurice en mars et mai 2024 et l'affectation de 5000€ sur la ligne fonds social cantine. L'ordre du jour passe à 13 points.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Point 1	Adoption du projet d'ordre du jour	Pour vote
Point 2	Adoption du compte-rendu du conseil d'administration extraordinaire du 05/02/2024	Pour vote
Point 3	Structure pédagogique 2024-2025	Pour vote
Point 4	DGH - TRMD 2024-2025	Pour vote
Point 5	Règlement régional du service de restauration et d'hébergement	Pour vote
Point 6	Budget Irlande modifié	Pour vote
Point 7	Contrat ascenseur	Pour vote
Point 8	Contrat BSI	Pour vote
Point 9	Convention KASKOKO	Pour vote
	Convention SMIB	Pour vote

Point 10		Pour vote
Point 11	DBM	Pour info
Point 12	DBM	Pour vote
Point 13	Questions diverses	

Vote pour un ordre du jour en 13 points

Nombre de votants	18
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

L'ordre du jour en 13 points est adopté à l'unanimité

Point 2 – Adoption du compte-rendu du conseil d'administration extraordinaire du 5/02/2024

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 05/02/2024

Nombre de votants	18
Nombre de votes contre	
Nombre d'abstention	2

Le compte rendu est adopté

Point 3 – Structure pédagogique 2024-2025

M. Dufour, représentant des enseignants, fait une déclaration liminaire et souhaite joindre le document au PV du CA.

Mme la Proviseure accède à sa demande.

Elle présente ensuite la structure pédagogique :

Pas de classes supplémentaires, par contre 4 classes mixées, 2 en première et 2 en terminale :

IPRO AGORA/OTM et TPRO AGORA/OTM.

Hormis les classes mixtées, la structure reste identique à cette année scolaire.

M. Patel, représentant des enseignants, fait remarquer que les classes de 1eres Agora passeront de 24 à 30 élèves.

M. Dufour annonce que l'établissement était paramétré au départ pour 25-26 élèves par classe et que désormais, nous accueillons plus d'élèves.

M. Patel annonce qu'il y avait aussi des classes à 35.

M. Patel et M. Baillif, représentants des enseignants souhaitent savoir s'il y aurait la possibilité de faire de

l'apprentissage au lycée. Mme la Provisoire répond que cela se ferait dès lors que le cas se présenterait, conformément aux textes règlementaires. Il y a un travail mené avec le CFA académique.

M. De Palmas, souhaiterait que cela n'arrive pas. Car selon lui, la gestion pourrait être compliquée.

Mme la Provisoire déclare que ça se fait dans d'autres établissements et que ça se passe bien.

M. Cachau-Rivière – représentant des parents d'élèves, déclare que les élèves en apprentissage effectuent 1 semaine en cours et 3 semaines en entreprise. Cela risquerait d'être compliqué à gérer pour certains élèves.

Mme la proviseure rassure tout le monde, les compétences en apprentissage sont davantage développées en entreprise et les heures de théorie manquantes sont confiées aux enseignants volontaires qui sont rémunérés en heures supplémentaires.

M. Morin - représentant des enseignants, déclare que le CFA à proximité, peine à avoir des élèves. Ils sont 4 ou 5. Ils récupèrent surtout nos élèves. Mme la Provisoire explique qu'il est préférable pour nos élèves de faire leur apprentissage en restant inscrits au lycée car il n'y a pas le risque de perdre le contrat de travail donc l'accès au centre de formation.

M. De palmas, déclare que la VAE inversée continue et que le nombre d'académies concernées est en augmentation.

17h45- Départ de M. Morin.

Vote pour la structure pédagogique

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La structure pour l'année prochaine est adoptée à l'unanimité

Point 4 – TRMD 2024-2025

Mme la Provisoire rappelle la dotation horaire reçue pour la rentrée 2024-2025 : 2290.75 heures dans lesquelles on compte 2074.75 heures postes et 216 HSA.

Perte de 9h du fait des 4 classes mixtées.

Mme la Provisoire présente et explique le tableau de répartition des moyens par discipline, en indiquant et expliquant les supports définitifs, les besoins, les ajustements en BMP, CSR, CSD et les HSA. Elle rappelle que les blocs de moyens provisoires sont comme le nom l'indique « provisoires » et qu'ils ont vocation à évoluer chaque année, afin de compléter les besoins spécifiques des disciplines d'une année sur l'autre.

17h55 départ de M. Ichambe - représentant des personnels.

	Supports définitifs	HP	Besoins	BMP	CREA	CSR	CSD	SUPPR	DECH/TP	HP après ajustements	HSA
Anglais - P0222	7	126	146,5	13h						139	7,5
Allemand -L0421			3								3
EPS - L1900	6	117	131	10h					moins 3,4h	123,6	7,4
Génie thermique - L3100	1	18	25							18	7
Génie électrique option électrotechnique -P5200	5	90	111,5			9				99	12,5
Equipement ménager et collectivité - P5210	1	18	19							18	1
Lettres hist-géo - P0210	15	270	325	15h	1					303	22
Lettres esp - P0226	3	54	54,75							54	0,75
Maths sc-phy - P1315	14	252	294,5	5h		5				262	32,5
Ebénisterie - P 2120	6	108	121,5							108	13,5
Génie méca construct - P4100	1	18	25	7h						25	0
Génie électrique L 5100	3	54	58							54	4
Maintenance réseau bureautique et télémaintenance P5120	1	18	19,25							18	1,25
Génie électronique P5100	8	144	154,75				9h			135	19,75
Arts appl - P6500	4	72	59					1	2h	52	7
Biotechno P7200	5	90	75					1		72	3
Eco gestion vente - P8013	14	252	278,5	18h			18h		moins 3h	249	29,5
ECO GEST LOG - P8038	5	90	151,75	9h		36h				135	16,75
ECO GEST GA P8039	11	198	210,75	9h			18h			189	21,75
ULIS - G0176	1	21	21							21	0
total 1			2284,75							2074,6	210,2

M. Baillif – représentant des personnels enseignants et d'éducation : Est-ce qu'il y aura une évolution des heures en lettres dans les années à venir ?

Mme la Proviseure répond qu'avec la réforme, il y a un accent mis sur les matières professionnelles, les Mathématiques et le Français. Les heures en lettres, ne devraient pas diminuer.

M. Dufour - représentant des personnels enseignants et d'éducation, déclare que tous les cours qui se faisaient auparavant en groupe dans la discipline des arts appliqués, se feront désormais en classe entière. Il a

l'impression de faire un bond en arrière. Il prévient l'ensemble de la communauté qu'il sera difficile et même parfois impossible de réaliser certains projets comme cela se faisait jusqu'à présent.

Mme la Provisure, rappelle que le dispositif PACTE peut venir en compensation.

Elle propose la suppression d'un support définitif en arts appliqués du fait des besoins en baisse. Jusqu'à présent, les moyens permettaient un dédoublement. Avec la refonte de la grille, cela n'est plus possible.

Mme la Provisure signale qu'un professeur de cette discipline qui part à la retraite, ne sera pas remplacé.

Une seconde suppression de poste est prévue en biotechnologie. Le support qui est actuellement pourvu par un contractuel, sera supprimé.

Mme la proviseure annonce aussi, qu'après avoir échangée avec la DSM, 4 HSA supplémentaires ont été allouées pour les BTS. L'heure de pondération sera ajoutée.

M. Dufour déclare que 70% des élèves du lycée viennent des REP+ et REP des alentours sans pour autant avoir les moyens supplémentaires.

Mme la proviseure rappelle qu'il n'existe pas de lycée REP ou REP+.

M. De Palmas, profite de l'instant pour faire part aux membres des conclusions de sa réunion le jour même avec M. le Recteur concernant le travail sur la langue créole. Il faudrait peut-être s'inscrire dans cette démarche pour que les élèves améliorent leurs résultats et se sentent en sécurité dans leurs parcours.

Mme la Provisure souhaiterait que nos professeurs de langue titulaire dans l'établissement, s'investissent dans la mission d'ambassadeur afin de faciliter les échanges avec le rectorat.

M. De Palmas rappelle que ce projet peut être porté par n'importe lequel des enseignants.

M. Baillif - représentant des personnels enseignants et d'éducation, déclare que notre volume d'heures est trop restreint pour obtenir des résultats. Nous avons à peine de quoi assurer les heures de cours et même plus pour les groupes désormais. Nous avons au niveau du lycée et de la Réunion beaucoup trop de contractuels et non des postes pérennes.

Vote pour le TRMD

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	1
Nombre d'abstention	1

La répartition des moyens par discipline est adoptée à la majorité.

Point 5 – Règlement régional du service de restauration et d'hébergement

Mme la gestionnaire déclare qu'il s'agit d'ajuster un point dans le règlement SRH page 6-7.

M. Cachau-Rivière demande s'il serait possible de rajouter les définitions déjà mentionnées sur la page 7 du document destiné aux parents.

Après vérification, il s'avère que le document qui nous vient de la Région, ne peut être transformé.

Vote pour le règlement du service de restauration et d'hébergement

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Le règlement est adopté à l'unanimité

Point 6 – Budget Irlande modifié

Pour information :

Mille euros ont été rajoutés sur la dotation pour avoir un peu de souplesse.

Point 7 – Contrat ascenseur

Vote pour le contrat de maintenance ascenseur

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Contrat adopté à l'unanimité

Point 8 – Conventions renouvelables 2024 – liste jointe

Contrat BSI

Vote pour le contrat avec la BSI

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Le contrat est adopté à l'unanimité

Point 9 – Conventions Kaskoko

Il s'agit d'un concours de calcul mental dont la finale de bassin aura lieu au lycée le 01 mars et la finale académique en Avril.

Il y a donc une convention pour le mois de mars pour l'achat de récompenses pour les élèves et une deuxième convention pour la participation financière du lycée pour à la finale académique qui se tiendra au Lycée Patu de Rosemont

Vote pour les deux conventions Finales de bassin et académique

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Les conventions sont adoptées à l'unanimité

Point 10 – Convention SMIB

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La convention avec le SMIB a été votée à l'unanimité

Point 11 – DBM pour information

Il s'agit de l'ouverture de lignes pour les voyages à l'île Maurice.

Point 12 – DBM pour vote

Il s'agit d'affecter 5000€ des fonds sociaux lycéens sur les fonds sociaux de cantine.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La DBM est votée à l'unanimité

Point 13 – Questions diverses

De l'association des parents d'élèves - La FRAPE

Lors des Conseils d'Administration de l'année 2022-2023, concernant l'obligation faite aux élèves d'avoir le "Numérisak" en permanence avec eux, vous nous avez déclaré que des prises électriques seraient rajoutées en salle de classes en dans l'établissement en général. Ce n'est toujours pas le cas, cela pose des problèmes quant à l'utilisation de ce matériel qui ne tient pas la charge tout au long d'une journée en cas d'utilisation régulière.

Pouvez-vous nous communiquer vos demandes à la Région des différentes demandes quant à ces travaux ?

Mme la proviseure s'étonne de la question qu'elle trouve déplacée. Elle explique qu'elle n'a pas à communiquer ses mails ou le contenu des échanges qu'elle peut avoir avec la Région à un parent d'élève ou à son représentant.

En ce qui concerne les prises dont il est question, 148 ont été installées dans 7 salles, le CDI, la cafétéria, sous le préau. 96 restent à positionner dans 7 autres salles.

Salles	Prises électriques installées	Futures installations de prises électriques
A02 AGORA	16	
A101 AGORA	16	
B02 LV A et B	16	
B102 LV A et B		16
CDI	12	
D04 MATHS	16	
F01 MATHS	16	
G02 PSE		16
L02 SN/MELEC	16	
M01 LET-HIST		16

Mange debout	8	
PREAU	16	
Q02 AA		8
Q04 AA		8
R02 LET-HIST		16
S101 MATHS	16	
X05 LET-HIST		16
TOTAL	148	96

M. Martin - représentant des agents déclare que l'entreprise doit venir mercredi 28 février 2024.

Mme la Provisure indique qu'il s'agit d'un marché passé par la Région. Jusqu'à présent c'était M. Soune-Seyne qui le faisait. Elle en profite pour le remercier grandement.

Afin de permettre aux élèves de seconde de choisir une orientation avec plus de pertinence, nous pensons qu'il serait pertinent d'organiser des immersions avec les classes de premières et terminales, notamment en R.I.S.C. et A.R.E.D. et autres.

Cette question permet à Madame la Provisure de rappeler que ce dispositif est en cours dans l'établissement particulièrement pour le post-seconde et la poursuite d'études des élèves de TCAP. La journée portes ouvertes du 24 février 2024 va également dans ce sens.

M. Dufour annonce que certains élèves qu'il avait eu le matin étaient allés en immersion en BTS.

Ce dispositif s'adresse non seulement aux élèves du lycée mais aux collégiens qui peuvent demander des immersions pour optimiser leur orientation. Une convention est actuellement en cours avec le collège Mille Roches.

M. Rupert - DDFPT, rappelle le bénéfice de la caravane de l'orientation auprès des établissements de la zone.

M. Araye, représentant des enseignants informe que 150 élèves ont été en immersion dans les BTS et les établissements de la zone.

Mme la Provisure informe que ces stages permettent aussi d'avoir des points supplémentaires pour Parcoursup grâce à l'outil d'aide à la décision (9 points bonus).

M. Rupert, ajoute que les avis favorables permettent aux élèves d'être en tête de liste pour les commissions Parcoursup.

La recherche d'entreprises pouvant accueillir les élèves en stage est déjà compliquée pour diverses raisons évoquées en C.A. Certains établissements scolaires de l'île communiquent les périodes de stages sur deux ans. La programmation des périodes de stages au Lycée Jean PERRIN ne pourrait-elle pas être faites sur une période de deux ans aussi ? Cela permettrait aux élèves d'effectuer leur recherche au plus tôt notamment aux mois de juillet et août ou ils sont libres.

Actuellement la recherche de terrain PFMP peut être faite dès le mois de juillet car nous préparons notre calendrier au mois d'avril. Il est voté au dernier CA de l'année scolaire.

Ce calendrier est élaboré en tenant compte de nombreuses contraintes difficilement programmables 2 ans à l'avance (semaine d'intégration, visite médicale, dispositif vivre au Québec, inscriptions aux examens, semaines d'orientations, mobilités Irlande et Espagne, inscriptions parcoursup).

18h45 : Départ de M. Araye

Au niveau des entreprises, les retours sont clairs ; prévoir sa PFMP un an avant reste possible pour les grandes entreprises mais sans assurance. Mais impossible pour les petites entreprises qui n'ont pas de visibilité.

De plus, d'autres établissements de l'île ont positionné leurs périodes de stage pour les mêmes spécialités sur les mêmes créneaux. Ne pourrait-il pas y avoir une coordination académique à ce niveau ? Au vu de la difficulté de trouver des entreprises pouvant et voulant accueillir des stagiaires, inutile de rajouter d'autre freins à cette recherche.

En tenant compte du fait que l'année scolaire compte 36 semaines et que pour un seul bac nous devons mettre en place 22 semaines de PFMP, il est mathématiquement impossible d'éviter les chevauchements.

La visite de l'internat par les parents des élèves internes lors de la rentrée scolaire ne pourrait-elle pas se faire en début de journée, au moment où les parents déposent leur enfant au lycée ? Car conformément à l'annexe 1 du Règlement Intérieur du lycée Jean PERRIN, partie : RESPONSABILITE DU MATERIEL, sous partie : Matériel individuel, un état des lieux doit être établi en présence d'au moins un représentant légal de l'élève. Comment être présent le soir si nous avons déposé notre enfant le matin au lycée en tant qu'interne pour des raisons de distance géographique ?

Mme la Proviseure signale que si certains parents sont libres le matin, d'autres ont des obligations et ne peuvent se libérer qu'en fin de journée. Le problème reste entier.

De plus l'ensemble des personnels, lors de la rentrée, est très occupé à accueillir les élèves.

Mme Carpin rappelle que plusieurs personnes sont présentes et qu'il y a aussi une confiance qui s'installe avec les familles.

M. Cachau-Rivière déclare qu'il faudrait revoir le règlement intérieur en ce qui concerne l'obligation de l'état des lieux en la présence des parents.

D'autres établissements de l'île accueillent des élèves internes de la seconde au B.T.S. et bon nombre n'applique pas l'heure d'étude obligatoire le soir mais facultative. Effectivement, pourquoi obliger les élèves internes à subir une heure d'étude supplémentaire le soir alors que pour bon nombre, soit du fait de l'emploi du temps ou lié à l'absence de professeur, ils ont eu déjà dans la journée plusieurs heures "libérées" ?

Il y a ce qui se fait à Perrin et ce qui se fait ailleurs, en ce qui nous concerne, il y a 2 temps officiels d'étude pour l'internat ; le premier obligatoire et le second facultatif.

Il est important pour les élèves de profiter de ces moments pour apprendre et se faire aider lorsque nécessaire.

Le lycée a obtenu pour la rentrée prochaine la transformation de l'internat en internat d'excellence.

Mme la proviseure félicite Mme Favel – CPE, pour le montage du dossier. Actuellement, la direction réfléchit à la fiche de poste de manager de d'internat.

Un professeur manager aura à charge d'organiser, entre autres, les temps d'études. Cette année les projets culturels et les sorties se sont multipliés. Cela va continuer à la rentrée 2024. Peut-être que l'on pourra envisager que les élèves les plus avancés puissent aider ceux qui en ont besoin, tel un tutorat élève-élève.

Un nombre important d'élèves internes auront des examens en fin d'année, nous espérons que l'internat et la restauration seront en fonctionnement pour ne pas nuire aux conditions de passage des examens.

L'internat et la restauration restent ouverts pendant les examens. Des repas froids sont servis.

Quand et comment avez-vous prévu la rédaction du Règlement Intérieur applicable pour l'année 2024-2025 ?

La révision du règlement intérieur pour l'année N+1 se fait avec la vie scolaire, des enseignants ; une réunion s'est tenue vendredi 16 février. Un prochain CVL aura également pour objet, le règlement intérieur. Il sera ensuite présenté au conseil pédagogique pour être enfin voté au CA d'avril.

Monsieur Cachau-Rivière – représentant des parents d'élèves, tient à ce que le paragraphe concernant l'absence des représentants des collectivités soit dans le compte-rendu :

Je profite de ce courriel pour déplorer l'absence des représentants des collectivités sur l'ensemble des conseils d'administration alors que certains sujets relèvent de la compétence de ceux-ci. Être présent une fois par ans lors d'un conseil d'administration où serait abordé les sujets les concernant serait le témoignage d'un minimum de respect quant aux élèves, à leurs parents, à l'ensemble de la communauté éducative et à leurs fonctions d'élus.

Avant de se séparer, Madame la proviseure déclare que l'auto-évaluation de l'établissement qui a commencé en juin 2023 va se continuer avec la visite des évaluateurs externes, certainement au mois de mars 2024. Le document a été envoyé depuis le 19 décembre 2023.

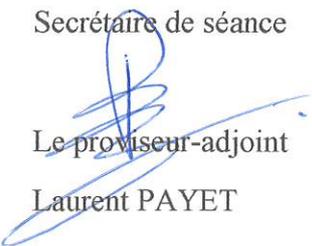
Dans un autre registre, l'établissement travaille actuellement sur une amélioration de la téléphonie.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h00. Mme la proviseure invite l'ensemble des membres à partager une collation.

Fait le 28 février 2024

rechipio le 29/04/2024

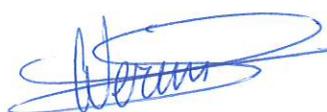
Secrétaire de séance


Le proviseur-adjoint

Laurent PAYET

Secrétaire-adjoint

Représentant des parents d'élèves

Nathalie SEVERIN


La Présidente


Isabelle DUFOURG